



Date de la convocation :  
04/04/2024  
Date d'affichage : 04/04/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 06

Votants : 09

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Corinne ZAETTA, Fabien LOBJOIT.

Pouvoirs : Stéphaney SALSI donne pouvoir à Christian SORTON, Christophe COUVREUR donne pouvoir à Marcel FAILLIOT et Jean-Claude SILLET donne pouvoir à Fabien LOBJOIT.

Absent excusé : David BRU

Secrétaire de séance : Corinne ZAETTA.

DELIBERATION  
N° 2024/02/08

### OBJET :

Dénomination de rue :  
« Chemin de Reims »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 et L. 2121-30,  
Considérant l'obligation de dénommer les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation,  
Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services, notamment des secours et postaux, et de faciliter le repérage de la population au sein de la commune,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

### DECIDE

- Que la voie rejoignant la RD 228 à la RN 31 en direction de Prouilly recevra la dénomination officielle suivante :

**Chemin de Reims**

- De charger le Maire de porter cette dénomination à la connaissance de la population par l'apposition de plaque adéquate et la transmission aux services concernés.

Extrait certifié conforme au registre des  
délibérations

Fait à Branscourt

Le : 18/04/2024

Le Maire

Pierre LHOTTE

